



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 1er FEVRIER 2016

---

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9e Arrondissement.

Sont présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Alexis GOVCIYAN, M. Sébastien DULERMO, Mme Claire GANNET, Mme Adeline GUILLEMAIN, M. Sylvain MAILLARD, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Gypsie BLOCH, Mme Sylvie LEYDET, Mme Isabelle VUGHT, M. Bertrand LIGER, Mme Pauline VERON, M. Jonathan SOREL.

Est excusée : Mme Claire MOREL qui donne pouvoir à Mme Pauline VERON.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATION 09.2016.001 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9<sup>e</sup> Arrondissement.

M. Jean-Baptiste de FROMENT est désigné comme secrétaire de la séance du Conseil d'Arrondissement du 1<sup>er</sup> février 2016.

DELIBERATION 09.2016.002 PROCEDURE D'URGENCE.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9<sup>e</sup> Arrondissement.

Madame le Maire annonce qu'elle doit faire adopter une procédure d'urgence à la suite de l'envoi hors-délai par les services de la Ville de Paris d'une délibération à débattre en Conseil. En vertu de l'article 6 du règlement intérieur du conseil d'arrondissement qui dispose qu'en cas d'urgence, notamment pour l'inscription à l'ordre du jour d'une affaire complémentaire, le délai d'envoi peut être réduit. Le Maire d'arrondissement devra toutefois, dès l'ouverture de la séance, en rendre compte au Conseil d'Arrondissement qui se prononcera sur l'emploi de la procédure d'urgence.

C'est la première fois de la mandature qu'elle doit procéder et appliquer cet article 6. Elle le regrette mais compte tenu de la teneur de la délibération et du peu d'affaires à examiner ce soir, elle préfère y avoir recours. Ce projet de délibération DLH 59 a été déposé sur table et a également été envoyé par mail et via ODS en tout début d'après-midi, aussitôt après qu'elle ait eu connaissance de la délibération.

.../...

Pour que cette délibération puisse être examinée par le conseil, la procédure doit être soumise au vote.

**Un avis favorable est donné, à l'unanimité, sur le recours à la procédure d'urgence pour l'adoption d'un ordre du jour complémentaire.**

DELIBERATION 09.2016.003 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 30 NOVEMBRE 2015.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9<sup>e</sup> Arrondissement.

**Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 30 novembre 2015 est approuvé.**

DELIBERATION 09.2016.004 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2015 DU COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENT (CICA).

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9<sup>e</sup> Arrondissement.

**Le procès-verbal de la séance du Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (CICA) du 30 novembre 2015 est approuvé.**

Mme VERON intervient au sujet de l'ordre du jour et veut réagir sur l'inscription en urgence. Elle regrette que ne soit pas inscrit à l'ordre du jour un débat sur le statut de Paris, sur les questions de statut de Paris, débat qui va avoir lieu au Conseil de Paris. C'est aussi un sujet qui concerne les arrondissements puisque dans le cadre de la fusion entre départements et villes, il y a un certain nombre de transferts de compétences aux mairies d'arrondissement envisagés avec des délibérations, ce qui va impacter le Conseil d'Arrondissement puisqu'il est proposé qu'un certain nombre de délibérations passent au conseil. Elle aurait souhaité que cela puisse être évoqué. Peut-être est-il possible de le mettre à l'ordre du jour d'un autre conseil d'arrondissement. C'est un débat qui intéresse les parisiens parce que cela a aussi un impact sur les compétences de la Maire.

Madame le Maire confirme que c'est un sujet qui doit intéresser les parisiens. Mais la tournure des débats prise par la Maire de Paris les inquiétait aussi. Elle est tout à fait prête à en parler mais pour organiser un débat, il aurait fallu des documents de travail de la Ville de Paris, documents qui ne nous sont pas parvenus. En effet, M. Bruno JULLIARD, qui est en charge pour la Maire de Paris de ces sujets, devait faire parvenir dans les arrondissements des vœux. D'après les dernières informations recueillies, ces documents devraient nous parvenir dans les jours qui viennent, après notre Conseil d'Arrondissement. Madame le Maire confirme qu'elle aurait été tout à fait disposée à discuter de ce sujet qui est effectivement un vrai et beau sujet à l'ère de la métropolisation, mais elle ne dispose pas, à l'heure actuelle, des documents qui vont être soumis au Conseil de Paris.

.../...

Mme Isabelle VUGHT, elle aussi, est prête à discuter de tous les sujets et se montre très intéressée par celui-là. Mais elle estime qu'il faut quand même respecter une certaine décence, même vis-à-vis des conseils d'arrondissement et des malheureux conseillers d'arrondissement. Ils ont le droit d'avoir un certain temps de réflexion. Ce n'est pas un sujet sur lequel il est possible d'improviser, ce n'est pas un sujet sur lequel des documents sont adressés le vendredi pour le lundi en disant « Veuillez s'il-vous-plaît organiser un débat en Conseil d'Arrondissement ». Elle ne trouve pas cela décent et ne participera pas à un débat ce soir sur le fond.

Madame le Maire renchérit qu'il serait difficile d'avoir un débat sur le fond sans disposer de ces documents.

Mme Pauline VERON oppose qu'un groupe de travail était en place depuis plusieurs semaines avec des documents issus de ces groupes de travail, donc tous les groupes ont été invités à y participer.

Madame le Maire expose que le groupe d'opposition au conseil de Paris n'a pas souhaité faire partie d'un soit-disant groupe de travail dont la conclusion était déjà connue. La philosophie et le résultat étaient connus, ainsi que le souhait d'Anne HIDALGO de recentraliser, alors qu'à l'heure de la métropolisation, il faut miser au contraire sur la proximité. Le regroupement d'autorité des quatre premiers arrondissements en un seul secteur, sans transfert significatif de pouvoirs au Maire d'arrondissement, en est l'illustration la plus frappante.

M. Alexis GOVCIYAN n'est pas persuadé que les parisiens soient obnubilés par cette question et qu'ils considèrent ce débat comme étant éminemment majeur. Ils ont d'autres soucis et d'autres préoccupations. Par ailleurs, il rejoint tout à fait ce que disait sa collègue Isabelle VUGHT. Il y a une certaine forme de décence à respecter vis-à-vis des élus et il espère que la sagesse du Conseil de Paris fera que cette question sera renvoyée à l'examen des Conseils d'Arrondissement pour une séance ultérieure. Il lui semble que l'on n'est pas à un mois près pour débattre d'un tel sujet qui, a priori, peut être important, qui peut impacter pas mal la vie des uns et autres, et organiser un débat. Donc, il souhaite en tous les cas, ce soir comme Isabelle VUGHT, ne pas en débattre parce qu'il n'a pas tous les éléments et pense que c'est l'avis de ses collègues. Les élus seront prêts à tout débat à une date ultérieure, et en tous les cas, à la plus prochaine séance du Conseil d'Arrondissement.

Madame le Maire annonce qu'elle doit rencontrer Bruno JULLIARD avec ses collègues maires d'arrondissement dans les jours qui viennent, dès qu'ils auront eu connaissance des conclusions du groupe de travail mis en place par la Mairie de Paris. En l'état actuel des choses, effectivement, il est possible d'en parler sans réagir toutefois à des coupures de presse ou à des sentiments que les uns et les autres peuvent avoir et les conditions d'un débat réel ce soir ne sont pas réunies.

.../...

## INFORMATIONS SUR LA VIE DU 9<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire indique que pour le budget participatif 2016-2017, la Mairie du 9<sup>e</sup> consacrera sur ses IIL 30 % de son enveloppe « équipements » et 40 % de son enveloppe « espaces publics ». Les conseils de quartiers présenteront mercredi 3 février à 19 h leurs projets dans le cadre d'une réunion publique en Mairie.

Le guide « Tout le Neuf » du 9<sup>e</sup> arrondissement est distribué depuis plusieurs jours dans les boîtes aux lettres du 9<sup>e</sup> et il est présent sur les tables. De bons retours ont été obtenus et recueillis et le numéro 8 du magazine Paris NEUF sortira quant à lui le 16 février.

Lors de la cérémonie de vœux du 20 janvier, l'application Paris NEUF, sur laquelle Jean-Baptiste de FROMENT a beaucoup travaillé, a été présentée aux habitants. Elle est actuellement en rodage et sera disponible pour les smartphones à la fin du mois. Cette nouvelle application mobile est destinée à valoriser la vie locale du 9<sup>e</sup>. Les habitants seront également co-constructeurs de cette application. Ils pourront accéder depuis un fil d'actualité mis à jour en temps réel aux informations de la Mairie, des élus, mais aussi d'une multitude d'autres acteurs de la vie locale, associations, institutions culturelles ou autres contributeurs de l'arrondissement. Ils pourront également répondre à des mini-sondages, partager des idées directement avec les élus, ou envoyer des signalements d'actions à mener dans leur quartier. C'est vraiment quelque chose d'interactif et qui n'est pas encore en service à Paris ou ailleurs, ce sera donc une première. Madame le Maire souhaite beaucoup de succès pour cette application qui devrait voir le jour dans quelques jours.

Avec Mme Gypsie BLOCH, elle a accompagné mercredi dernier l'ensemble des élèves des écoles élémentaires publics et privés du 9<sup>e</sup> pour une représentation exceptionnelle du Voyage extraordinaire de Jules Vernes au théâtre Mogador. Cette sortie initialement programmée en fin d'année est offerte par la Mairie du 9<sup>e</sup> et la caisse des écoles. Elle devait avoir lieu en novembre. Mais malheureusement, en raison du contexte des attentats, il a été décidé de la reporter, avec raison. Les enfants étaient émerveillés, les professeurs et les parents étaient vraiment ravis de cette visite. La mairie a visé haut, il faut donc atteindre un niveau de qualité aussi important l'année prochaine.

En partenariat avec le Conservatoire d'Arts Dramatiques de Paris, situé dans le 9<sup>e</sup>, avec Claire GANNET, Madame le Maire vient de lancer des visites et des représentations dédiées de cette belle institution culturelle aux élèves du 9<sup>e</sup>. Des visites des classes de Jules Ferry et de Condorcet sont d'ores et déjà programmées.

Madame le Maire recevra mercredi, à l'Assemblée Nationale, au nom de tous les élus du Conseil, le trophée des éco-maires récompensant l'initiative de mise en place dans les écoles d'une collecte de biodéchets, des mains de Ségolène ROYAL, la Ministre de l'Ecologie.

La restitution annuelle des conclusions et préconisations de l'enquête « réenchanter la cantine » aura lieu le 18 février à l'école Turgot.

L'exposition « rétrospective de Bernard LORJOU » se tient jusqu'au 26 février. Ensuite se tiendra à partir du 1<sup>er</sup> mars, une exposition photo en hommage à Serge GAINSBURG pour le 25<sup>e</sup> anniversaire de sa disparition. Serge GAINSBURG a passé une partie de sa vie dans le 9<sup>e</sup> et il s'agissait pour la municipalité de l'honorer.

.../...

La nuit du sport, avec Adeline GUILLEMAIN, aura lieu du vendredi 5 au samedi 6 février au gymnase GAUGUIN. Cette nuit du sport a également été reportée, elle devait initialement avoir lieu en décembre, mais les attentats et la proximité des élections régionales ont poussé à la reporter au mois de février.

Un carnaval du quartier Blanche-Trinité, avec Sylvain MAILLARD, se déroulera le dimanche 7 février à 15 h pendant à peu près une heure et demie, deux heures pour permettre d'assister au concert qui sera donné à la Mairie à 17 h ce même jour, en présence de Nathalie DESSAY, ce sera un événement.

Enfin, la semaine prochaine, le jeudi 11 février, se tiendra une belle manifestation, une conférence sur la journée « Femmes, elles se réalisent » qui parle de reconversion pour les femmes de 35 à 50 ans, et, bien sûr, les conférences avec DROUOT, le jeudi 25 février, qui continuent à accueillir de plus en plus d'amateurs et c'est une bonne chose.

#### INFORMATIONS RELATIVES A L'ARRONDISSEMENT. RAPPORT MENSUEL SUR LA SECURITE.

M. Alexis GOVCIYAN rappelle que, dans un contexte difficile post-attentat, les questions de sécurité se traitent toujours dans un cadre à la fois complexe et délicat. À preuve, les récentes alertes pour les lycées : plusieurs lycées parisiens sont concernés par des alertes d'attentats dont également un lycée du 9<sup>e</sup>. Ces alertes, il y en avait encore une aujourd'hui, rappellent l'émergence d'un monde nouveau, avec une menace diffuse qui accompagne chacun au quotidien. Il faut appréhender dans ces nouvelles dimensions ce contexte, cette conséquence pour surmonter la peur tout en restant extrêmement vigilants les uns avec les autres. Et comme Madame le Maire aime à le rappeler, et comme cela a été fait lors des différentes cérémonies de vœux aux habitants du 9<sup>e</sup>, pour la sécurité de tous, chacun doit devenir responsable de l'autre.

À propos de la sécurité des établissements scolaires, se pose la question de la sécurité de l'école du 22, rue de Rochechouart. M. Alexis GOVCIYAN salue le travail réalisé par l'équipe municipale qui, à force de ténacité, a su faire avancer ce dossier qui traînait depuis plusieurs années.

Il souhaite également rappeler que, pour l'instant, en matière de visiophone, la Mairie a obtenu satisfaction pour les écoles des rues de Bruxelles, Clauzel, Grange-Batelière, Milton, Rodier et la crèche rue Drouot.

Madame le Maire a, dans un courrier du 21 janvier, rappelé ses souhaits de voir des visiophones installés dans toutes les crèches et les écoles de l'Arrondissement. Elle a également réitéré des demandes de barrières posées pour empêcher le stationnement de tous types de véhicules devant ces mêmes établissements. L'installation de dispositifs de sécurité à l'école du 68, rue de Rochechouart, avec la pose d'une porte pleine pour la sortie de secours et la mise en protection des vitres de l'école de la rue de Bruxelles sont aussi une nécessité prioritaire et doivent être réglées.

.../...

Le Préfet de Police a fait parvenir une fiche présentant l'évolution des faits commis dans l'arrondissement entre les années 2014 et 2015. En épargnant le Conseil des considérations techniques sur la méthode utilisée pour compiler ces données, et les changements de mode de calcul, d'une année sur l'autre, au niveau des statistiques, M. Alexis GOVCIYAN souhaite relever quelques points utiles afin de mettre en perspective ces données et mieux comprendre leur signification.

Tout d'abord, il faut préciser que les faits commis dans les transports en commun qui traversent le 9<sup>e</sup> sont apparemment tous comptabilisés comme s'étant déroulés dans l'arrondissement. Alors que par définition, ils ont eu lieu dans des véhicules en mouvement qui sillonnent tout Paris.

Ensuite, il rappelle également qu'il existe très certainement une marge d'erreur assez importante concernant certains faits attribués au 9<sup>e</sup> arrondissement, alors que ceux-ci ont pu avoir lieu dans les gares qui bordent l'Arrondissement, car apparemment l'erreur est fréquemment commise. Il est admis que la gare Saint-Lazare, voire la gare du Nord, appartiennent à l'arrondissement et que tout ce qui s'y passe est directement affecté au 9<sup>e</sup>.

Malgré cela, il souhaite revenir sur les chiffres les plus marquants, comme la baisse des vols violents avec ou sans arme à feu, ou la hausse de 50 % de la rubrique tapage diurne et nocturne entre 2014 et 2015. Elle révèle que le travail de la Police et le travail de pédagogie de la Mairie d'Arrondissement est plus efficace que jamais.

Ainsi, depuis 18 mois Madame la Maire a souhaité que tous les riverains soient invités à déposer soit une main courante, soit à porter plainte auprès du bureau d'actions contre les nuisances, dès que les riverains s'estiment victimes de tapage dans leurs habitations. Procéder de la sorte aboutit à ce que leurs doléances soient consignées et qu'ainsi, forces de Police et Mairie puissent appuyer leur travail de médiation et de sanction sur des faits précis et avérés. C'est chose faite et cette action porte ses fruits.

En résumé, lorsque les chiffres des faits commis sont en augmentation pour les interventions en main courante, cela implique que le commissariat fait son travail. Puisqu'à chaque plainte ou main courante, la Police a effectué une intervention, faisant augmenter ainsi mécaniquement les chiffres des faits enregistrés. Dans le même temps, une baisse des interventions peut indiquer pour d'autres types de crime une baisse des appels ou l'impossibilité pour le commissariat de se déplacer. Mais dans ces chiffres n'apparaissent pas de faits significatifs.

Ainsi, en matière de sécurité et de prévention, les baisses de chiffres sont causées par la baisse du nombre de faits rapportés et la situation sécuritaire sur un territoire donné n'est pas forcément prise en considération dans ce cadre. Donc, M. Alexis GOVCIYAN remercie une nouvelle fois le commissaire central de Police, toutes ses équipes et l'ensemble des forces de sécurité pour leur travail sur le terrain au quotidien, pour assurer la tranquillité, la sérénité, la sécurité pour que tous les citoyens, les concitoyens puissent vivre de manière la plus harmonieuse possible. Les données montrent clairement le rôle incontestable que toutes ces forces de Police jouent dans l'arrondissement et dans le contexte difficile évoqué plus tôt.

.../...

En conclusion, il indique que le document provisoire du contrat de sécurité et de prévention de l'arrondissement est prêt. Il est en cours de relecture et de validation auprès des différents partenaires, c'est-à-dire, Mairie Centrale, Préfecture de Police, Rectorat et Parquet. Ce document sera acté lors de la prochaine séance du comité de pilotage qui aura lieu le lendemain après-midi en Mairie.

Madame le Maire remercie Monsieur le Premier Adjoint pour ces données et son travail remarquable. Elle insiste sur la nécessaire et impérieuse sécurisation des établissements, en particulier ceux qui reçoivent des enfants, (petite enfance et écoles maternelles et primaires), pour lesquels la vigilance est de tous les instants. Elle reste extrêmement préoccupée, avec Mme Gypsie Bloch, pour renforcer notamment toutes les issues afin d'empêcher la moindre intrusion.

Sur la question très spécifique du Centre Valeyre, Alexis GOVCIYAN a parlé d'avancées. Madame le Maire rappelle toutefois qu'il aura fallu plusieurs visites, une coordination des services, beaucoup de rapports de force également avec la Ville pour qu'enfin les travaux se déroulent, en ce moment, afin de renforcer les issues de secours qui étaient depuis de nombreuses années non satisfaisantes. Renforcer les issues de secours, mettre un système d'alarme, une nécessité absolue car le Centre Valeyre est un équipement complexe qui dispose d'une école maternelle, d'un centre d'animation, d'une piscine, d'une bibliothèque, et il est vrai que cet espace inauguré dans les années 70 avait été conçu en étant ouvert vers l'extérieur. Aujourd'hui, il faut faire preuve d'une vigilance accrue.

Ces travaux sont aujourd'hui en cours, ils sont en voie d'achèvement et Madame le Maire s'en réjouit, mais elle tient absolument à ce que les autres travaux actuellement en cours puissent être achevés le plus rapidement possible. Il ne s'agit pas de faire des annonces au lendemain des attentats et trois mois après, de ne pas encore voir la pose de visiophones, ou tel équipement pas encore installé parce que les services de la Ville de Paris ne peuvent pas répondre à la demande. Il faut que les moyens suivent c'est impératif. Le conseil sera absolument intraitable pour que ces travaux soient vraiment achevés dans des délais relativement courts. Au 1<sup>er</sup> février, il reste quelques points à régler, Madame le Maire l'a écrit à la Maire de Paris de façon extrêmement claire le 21 janvier. Elle veut absolument que dans les jours qui viennent, ces points soient réglés, sinon les actions, telles que celle qui a été faite sur le Centre Valeyre la semaine dernière, seront poursuivies pour qu'avec les parents, avec la communauté éducative, avec les associations, la pression soit mise pour que ces travaux soient menés dans les meilleures conditions possibles.

Sur le Centre Valeyre, pour terminer, il reste le renforcement de la sécurité du hall et de la mise sous vidéo-protection de l'ensemble du site. Une enveloppe de 90 000 euros a été votée en décembre 2015 pour installer des caméras de surveillance. Le problème de la sécurité de Valeyre se posait bien avant l'arrivée du nouvel exécutif du 9<sup>e</sup>, et cette sécurisation est absolument nécessaire. Le plan qui a été présenté par les services de la Ville la semaine dernière à Madame le Maire ne lui convient pas dans son intégralité. Donc, elle souhaite que des propositions lui soient faites dans quelques jours pour renforcer encore plus cette vidéoprotection. Rien ne doit être laissé au hasard et elle y veille absolument, avec énormément d'attention.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ARRONDISSEMENT. RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETE.

M. Sébastien DULERMO expose que l'engagement du plan propreté 2016 a commencé avec la division propreté, il sera présenté lors d'un prochain Conseil d'Arrondissement. Ce plan de propreté annuel est le document stratégique qui permet d'effectuer un bilan sur ce qui a été effectué l'année précédente et dresser les perspectives pour l'année à venir.

Comme Madame le Maire a eu l'occasion de le dire à l'ensemble des agents de la propreté, la propreté dans le 9<sup>e</sup> s'est améliorée et s'améliore de jour en jour grâce aux actions menées et surtout trois d'entre elles. La première action est d'avoir réussi à obtenir des agents supplémentaires à force d'interventions auprès de la Mairie Centrale. La seconde, c'est le choix de déplacer dans le secteur Nord-Est les agents de propreté auparavant situés dans le secteur Haussmann. Et enfin, la troisième réside dans la mobilisation contre les incivilités, avec les deux services représentatifs dans ce domaine, le CAPP et la DPP qui, très prochainement, lors d'une refonte de ces services seront réunis dans la même direction.

Bien sûr, tout n'est pas parfait. Des réformes structurelles à l'échelle de Paris seront à mener. C'est ce qui sera certainement présenté, il faut le souhaiter, lors du prochain Conseil de Paris. La Mairie n'a pas été associée à ce nouveau plan de propreté au niveau parisien, mais il espère qu'il sera à la hauteur des attentes des parisiens et des habitants du 9<sup>e</sup>.

Il annonce qu'à la fin du mois de décembre, une nouvelle aspiratrice de trottoir a été testée, une aspiratrice de trottoir pour les boulevards, plutôt pour les grands trottoirs. Le retour a été plutôt positif de la part des agents et il espère pouvoir faire l'acquisition d'une ou deux aspiratrices de trottoir sur l'année 2016, destinée aux boulevards Sud si elle est localisée au Nord sur l'avenue Trudaine.

Madame le Maire a souhaité aussi que le plan propreté 2016 soit inscrit sous le signe du tri. Plusieurs expérimentations ont été menées en 2015, notamment avec Mme Gypsie BLOCH dans les écoles, avec la collecte des biodéchets testée en 2015. Elle est étendue à toutes les écoles de l'Arrondissement, élémentaires et maternelles sur l'année 2016 avec, également, un test sur un collège et un lycée qui sont en cours de mise en place, le collège GAUGUIN et le lycée CONDORCET.

La collecte et le recyclage des mégots de cigarettes avec la centaine de cendriers installés sur l'espace public fin décembre, vont permettre en 2016 de collecter et faire recycler les mégots de cigarettes qui, autrefois, polluaient l'arrondissement. Il y a encore beaucoup de travail à faire là aussi, mais l'opération est en route. En 2015, un lombricomposteur a été installé dans le jardin de la Mairie, il est accessible à tous, pas seulement aux élus ou au personnel de la Mairie. Si des habitants veulent venir déposer leurs déchets verts, ils peuvent tout à fait le faire. Il y a de plus en plus de mails de personnes intéressées pour implanter ces lombricomposteurs chez elles. Ceux qui n'ont pas la place voudraient des lombricomposteurs sur l'espace public. Cela va être expérimenté dans des lieux ouverts au public mais fermés le soir, comme par exemple l'espace Valeyre.

.../...

Le financement de trois colonnes à verres supplémentaires enterrées a été obtenu pour l'année 2016. A la fin de l'année, toutes les colonnes à verres de l'Arrondissement existantes seront enterrées mais de nouvelles seront certainement accueillies pour toujours essayer de valoriser le plus possible ce déchet valorisable à 100 %.

Enfin, en 2016, seront également lancées des actions pour équiper un maximum d'immeubles avec des bacs de tri. Des rendez-vous sont en cours avec les bailleurs sociaux pour essayer de faire un point sur tout ce qui est tri dans leurs immeubles car là aussi, il manque encore des bacs jaunes et des bacs verts en 2016, alors que ces immeubles devraient être équipés comme la majorité des immeubles du 9<sup>e</sup> arrondissement. L'idée est d'offrir vraiment aux habitants du 9<sup>e</sup> toujours plus de possibilités pour réorienter leurs déchets vers des filières de tri ou de valorisation parce que, finalement, 75 % des déchets pourraient être recyclés.

Voilà les perspectives de 2016, et M. Sébastien DULERMO annonce qu'il sera plus complet lors de la présentation du plan propreté qui aura certainement lieu au mois de mars.

Madame le Maire remercie M. Sébastien DULERMO pour ce travail remarquable et rappelle que ces deux rapports ne sont pas soumis à débat.

A propos des cendriers de rue, Mme Pauline VERON croit savoir qu'une entreprise d'insertion intervient pour le recyclage de ces mégots, et souhaite savoir laquelle.

M. Sébastien DULERMO indique que la collecte est faite par une entreprise d'insertion qui est OZANAM, le recyclage est opéré par TERRACYCLE.

Madame le Maire passe au point 6 de l'ordre du jour. Une seule délibération qui intéresse le 9<sup>e</sup> sera soumise au Conseil de Paris sans relever de la compétence d'avis du Conseil d'Arrondissement. C'est une subvention de 2 600 euros à l'association amicale du camp de concentration de Dachau.

Passant au point 7 de l'ordre du jour, Madame le Maire regrette, voire déplore, que celui-ci soit exceptionnellement court, puisque la Ville n'a soumis que 2 projets de délibération auxquels 2 vœux qui émanent de l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> ont été ajoutés.

Il y a beaucoup de projets sur le 9<sup>e</sup> arrondissement qu'elle souhaite accélérer et regrette par exemple qu'un certain nombre de subventions demandées dans le cadre des fonds du Maire ne soient pas soumises ce soir, car toujours bloquées par la Ville de Paris. Parmi les sujets qu'elle veut voir traiter dans les meilleurs délais : la transformation des anciens locaux de Pôle Emploi, cité Charles Godon, un espace vacant depuis un certain nombre de mois. Là non plus, pas de délibération en cours alors qu'elle est attendue avec impatience, comme les dossiers que suit Sébastien DULERMO : pas de délibération sur le passage en zone 30 de l'ensemble du 9<sup>e</sup>. Donc, les sujets ne manquent pas, les services de la Ville sont certainement très engorgés puisque pour un Conseil de rentrée, à l'ordre du jour ne sont inscrits que deux projets de délibération. Le premier, c'est le DJS 107 Paris Jeunes Vacances.

DELIBERATION 09.2016.005 (DJS 2016.107) PARIS JEUNES VACANCES –  
POURSUITE DU DISPOSITIF.

Rapporteuse : Mme Adeline Guillemain, Adjointe au Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN expose que l'objet de ce dispositif créé en 2003 et qui coûte 151 500 euros au budget de la ville est bon puisqu'il permet de favoriser l'accès des jeunes parisiens qui connaissent des situations sociales difficiles. Il leur permet d'accéder aux vacances et de promouvoir l'apprentissage de l'autonomie.

Les critères sont toujours les mêmes : avoir entre 16 et 30 ans, habiter à Paris, projeter des vacances d'au moins 4 jours et 3 nuits à finalité touristique, sans encadrement mais avec un budget équilibré et réaliste.

Les candidats peuvent se voir allouer 100 à 200 euros pour les candidats qui justifient d'une situation sociale difficile. D'année en année, le caractère social s'affirme de plus en plus avec des aides pouvant monter à 200 euros lorsque le jeune bénéficie de la CMU, du RSA, d'un CUI ou de la tarification solidarité transport.

Les bénéficiaires se voient attribuer la somme sous la forme de chèque vacances par un jury présidé par le Maire d'Arrondissement ou son représentant qui est composé d'au moins un autre élu de la majorité, d'un élu de l'opposition et trois référents jeunesse. Après avoir baissé de 100 euros en 2015, le 9<sup>e</sup> bénéficie d'une enveloppe identique pour 2016 qui est de 3 900 euros. En 2014, 1085 jeunes ont bénéficié de ces aides, dont seulement 6 % de mineurs et 45 % d'entre eux avaient entre 22 et 25 ans et 31 % entre 18 et 21 ans.

Pour la bonne gestion des deniers publics, Mme Adeline GUILLEMAIN réitère la demande faite lors du Conseil d'Arrondissement de l'année dernière pour le budget PJV 2015 afin que soit insérée une condition pour les bénéficiaires de fournir un justificatif de voyage, a posteriori au jury qui leur a attribué le chèque vacances et pour renforcer l'égalité entre les jeunes du 9<sup>e</sup>, et que la promotion du dispositif soit améliorée afin que ce ne soit pas toujours les mêmes qui en profitent.

Enfin, pour renforcer l'ambition d'autonomie du programme, elle pense qu'il serait temps de récompenser avec ces chèques des jeunes dont le projet de vacances est plus construit et plus original que d'aller juste à Barcelone faire la fête, au frais du contribuable parisien.

Hormis ces observations, elle invite à voter le maintien de ce dispositif.

Mme Pauline VERON remercie Mme Adeline GUILLEMAIN de souligner que ce dispositif est une réussite. Il existe depuis pas mal d'années maintenant à Paris. Il fait l'objet de quelques améliorations au fur et à mesure de l'observation des différentes mairies d'arrondissement qui ont fait remonter des améliorations du dispositif, comme pour tout dispositif. Il permet effectivement à pas mal de jeunes, à Paris, de pouvoir partir en vacances pour une somme modeste, 100 euros. Et en cas de justification d'une situation sociale difficile, cela peut monter jusqu'à 200 euros. Cela permet effectivement à des jeunes, souvent, de faire un premier voyage, premières vacances de façon autonome cela va tout à fait dans le sens de la politique développée à Paris pour les jeunes, pour le développement de leur autonomie.

.../...

Mme Pauline VERON note que Mme Adeline GUILLEMAIN souligne le fait que l'année dernière elle avait souhaité et proposé qu'il y ait, pour quelqu'un qui demanderait pour la deuxième fois à pouvoir bénéficier de ce dispositif, de pouvoir fournir les justificatifs montrant qu'il a bien effectué le premier voyage. Cela a été intégré dans le nouveau règlement intérieur. Cette remarque avait été prise en compte, d'autres arrondissements l'avaient soulevée.

Concernant la communication auprès des jeunes pour qu'ils puissent en bénéficier, cela relève de la Mairie d'Arrondissement qui décide de la façon dont elle communique aux jeunes de l'arrondissement, l'information sur ce dispositif.

Dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, l'information est plutôt bonne puisque la totalité de l'enveloppe est toujours utilisée. Ce qui prouve que les jeunes ont connaissance du dispositif pour pouvoir y postuler, même s'il est toujours possible de diversifier le nombre de jeunes à qui l'information arrive.

Ensuite, par rapport au contenu du voyage et de l'opportunité de soutenir un voyage, si la commission estime que le projet n'est pas intéressant, qu'il ne souhaite pas aider le jeune à partir, par rapport à la dernière remarque, il est tout à fait possible de refuser puisque la commission d'arrondissement est souveraine. Tout est prévu dans le règlement intérieur.

Mme Pauline VERON déclare anticiper sur ce que va dire Sylvain MAILLARD qui s'était abstenu l'année dernière en disant qu'il trouvait qu'il n'y avait pas suffisamment d'éléments pour se faire un avis sur les dossiers, elle estime qu'il y a quand même pas mal de choses prévues dans le règlement pour voir si le jeune répond clairement à ce qui lui est demandé et notamment les conditions d'éligibilité et toutes les justifications à fournir. Ensuite, c'est à la commission de juger et également aux élus qui y siègent pour voir si le projet mérite d'être soutenu ou pas. Cela laisse quand même une marge de manœuvre au niveau de la commission, ce n'est pas automatique. Mais globalement, elle estime que c'est, comme cela a été souligné, une très bonne mesure pour les jeunes à Paris et elle est satisfaite qu'elle puisse continuer.

M. Jonathan SOREL juge qu'il s'agit effectivement d'un beau dispositif savamment administré par sa collègue Pauline VERON à l'Hôtel de Ville. Un petit bilan joint avec la délibération est intéressant. À son avis, il y a deux aspects.

D'une part, cela montre que la dimension « recherche d'autonomie » qui est au cœur du dispositif fait mouche. Il y a aussi autre chose d'intéressant, c'est que pas une seule Mairie d'Arrondissement n'attribue moins de 40 % des aides. Le dispositif social est utilisé puisque au moins 40 % des places, partout, sont attribuées sur le quota des 200 euros pour des gens qui ont des minimas sociaux. Et dans certains arrondissements, cela monte plus haut. M. Jonathan SOREL serait intéressé de savoir, pour le 9<sup>e</sup>, quel est le pourcentage de dispositif 200 euros attribué parmi toutes les aides.

.../...

Et, comme le soulignait sa collègue Mme Pauline VERON, effectivement le jury est souverain. Un autre élément intéressant dans le bilan est que parmi les publics qui ont accès au dispositif, le public handicapé ou en situation de handicap, pourrait avoir un peu plus accès à ce dispositif. Peut-être que la Commission du 9<sup>e</sup> pourrait avoir la prochaine fois en tête cette idée-là qui est soulignée dans le retour d'expérience.

M. Sylvain MAILLARD rebondit sur l'interpellation de sa collègue Pauline VERON à propos de son abstention de l'année dernière. Effectivement, à la lecture des documents, il voit, de son point de vue, une amélioration. Pour lui, les remarques d'Adeline GUILLEMAIN sont tout à fait valables. Cette fois-ci, il votera et annonce qu'il siègera dans la commission y ayant été nommé.

Il y siègera et retient la remarque de son collègue M. Jonathan SOREL sur les personnes en situation de handicap. Il trouve que c'est un très bon élément et pour une fois, un vrai argument de choix parce qu'il est vrai que choisir entre différents dossiers qui n'ont strictement souvent rien à voir est compliqué, si ce n'est d'avoir un public jeune.

Madame le Maire note un vote constructif de la part de M. Sylvain MAILLARD cette année.

M. Jean-Baptiste de FROMENT pense qu'évidemment, il va voter pour, comme l'année dernière, car il s'agit quand même d'un dispositif sympathique. Mais il mériterait d'être refondu comme l'a indiqué Adeline GUILLEMAIN. Les sommes distribuées sont assez modestes, 100 euros – 200 euros pour des projets qui sont des projets de vacances non identifiés. Ça peut être l'envie d'aller à Barcelone avec des amis, et enfin, ce n'est pas indigne et tout le monde a bien le droit d'aller en vacances. Mais il faut se demander dans quelle mesure, il ne serait pas possible d'avoir une approche plus qualitative avec des gens qui, effectivement, en ont vraiment besoin parce que, ayant siégé l'année dernière, il a constaté qu'il y avait autant de dossiers que de bourses attribuées.

Donc, en fait, il n'y a pas eu de sélection mais quelques cas de conscience. L'opposition n'était pas là, mais quelques cas de conscience sont apparus, Isabelle VUGHT était là, et, franchement, les réflexions étaient de cette nature : « Franchement, je ne vois pas ce qui justifie de donner à cette personne, voilà ». « Simplement, comme l'argent, les crédits étaient là, comme on ne prive personne de cette somme parce qu'il n'y a pas d'autres candidats, on va quand même lui attribuer ». Cela aurait pu être versé au pot commun, mais l'esprit chauvin du 9<sup>e</sup> l'a emporté... ! Il faut se demander s'il ne serait pas intéressant d'aller jeter un petit peu plus loin les filets, se demander s'il est possible d'attribuer des sommes plus importantes à moins de personnes qui en ont vraiment besoin et qui ont un vrai projet.

M. Jean-Baptiste de FROMENT conclut en disant qu'il votera en faveur de cette délibération mais souhaite, comme cela avait été déjà dit l'année dernière, pouvoir remettre à plat ce dispositif qui n'a pas quand même énormément de sens.

.../...

M. Alexis GOVCIYAN abonde dans le sens de son collègue Jean-Baptiste de FROMENT et s'étonne de la faiblesse du montant attribué globalement, pour un dispositif présenté comme l'alpha et l'oméga. Pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de 3 900 euros à distribuer à des jeunes avec des chèques de 100 ou 200 euros. Donc, si c'était 200 euros pour chacun, ça ferait 18 ou 19 jeunes concernés. Et si c'était 100, ça serait le double, c'est-à-dire 39.

C'est un cadre abracadabrant, comme aurait dit le Président CHIRAC, c'est-à-dire qu'il est présenté comme quelque chose d'énorme, comme si la Mairie de Paris faisait un cadeau royal aux jeunes, que sa collègue Pauline VERON, que Jonathan SOREL a félicitée, faisait un travail absolument considérable, sans doute, alors qu'il s'agit de quelque chose d'une portée toute réduite.

Il se déclare effectivement d'accord pour dire qu'il faut voter parce que c'est un dispositif intéressant mais en même temps, il faut l'évaluer, il faut l'amplifier, le développer parce que les élus ont la volonté d'accompagner des jeunes qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins et qui ont véritablement besoin d'être accompagnés pour aller en vacances. Et si ces jeunes sont divers et variés, ils ne sont pas forcément toujours les mêmes, après une évaluation, après une révision du dispositif. Il faudra revoir toutes ces questions et il se dit persuadé que son collègue, Sylvain MAILLARD fera force de proposition importante dans ce nouveau cadre.

Mme Adeline GUILLEMAIN constate que le dispositif est positif mais, concrètement, à chaque fois que le jury se réunit, il n'y a pas beaucoup de dossiers, et ce sont souvent les mêmes jeunes. Donc, il y a un problème avec ce dispositif qui n'est pas très attractif.

Madame le Maire observe un vote vigilant sur cette délibération. Effectivement, le système est perfectible et doit être plus attractif pour les jeunes. 3 600 – 3 900 euros pour tout le 9<sup>e</sup> (sachant que la part des 15-25 ans est de 10 000 habitants), ces sommes ne représentent rien du tout. Certes, tout le monde n'a pas besoin de cette aide, mais les jeunes suivis par le club de prévention SILOE sont au nombre de 550. Et ces 550 jeunes n'ont pas forcément l'opportunité de partir tous les ans en vacances. Il est toujours facile de faire de la communication, faire de très beaux discours, mais, dans les actes, cela ne représente quand même pas grand-chose comme politique de la jeunesse au niveau de la ville de Paris. Ce n'est pas grand-chose mais il faut quand même, comme disait Jean-Baptiste de FROMENT, essayer de prendre ce qui est à prendre, l'exécutif votera pour.

**Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DJS 2016.107.**

DELIBERATION 09.2016.006 (DLH 59) MODIFICATION DU REGLEMENT MUNICIPAL FIXANT LES CONDITIONS DE DELIVRANCE DES AUTORISATIONS DE CHANGEMENT D'USAGE DE LOCAUX D'HABITATION AINSI QUE LES PRINCIPES DETERMINANT LES COMPENSATIONS.

Rapporteuse : Mme Sylvie Leydet, Conseillère du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET explique que ce projet de délibération doit permettre de modifier le règlement municipal des changements d'usage. Ce document stratégique permet de protéger les locaux d'habitation afin d'éviter notamment leur transformation en bureaux ou en locations meublées de courte durée. Il s'agit, en fait, d'intégrer une nouvelle disposition rendue possible grâce à la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, plus connue sous le nom de « loi Macron ».

L'article 81 de cette loi donne la possibilité aux collectivités d'autoriser les propriétaires de bureaux à les transformer en habitations sur simple déclaration. Pendant 15 ans, le local pourra revenir à son usage initial sans autorisation à demander. Au-delà des 15 ans, le local deviendra un local à usage d'habitation définitivement.

Cet article permet de briser les freins et les obstacles à la transformation de bureaux en logements, ce qui est très positif.

Au moment de l'adoption du règlement municipal des changements d'usage en novembre 2014, l'exécutif s'était abstenu en raison des contraintes de la procédure de changement d'usage avec compensation qui paraissait être « une usine à gaz » de nature à décourager la transformation de bureaux en logements. Il semble finalement que le temps lui ait donné raison.

Elle propose donc de donner un avis favorable sur ce projet de délibération qui permettra d'appliquer ce dispositif sur le territoire parisien.

Mme Pauline VERON confirme que, comme l'a dit Mme Sylvie LEYDET, c'est un nouveau dispositif qui permet un changement d'usage temporaire de locaux donc, de façon très souple, permettre sur simple déclaration à une personne de pouvoir changer l'usage de bureaux en logements et de pouvoir ensuite revenir dans un délai de 15 ans à un usage de bureaux.

Cela s'inscrit dans le cadre de la politique de la Mairie de Paris, de pouvoir aider au maximum et favoriser au maximum la conversion de bureaux obsolètes en logements. Et donc, évidemment, son groupe soutient fortement cette délibération.

Mme Isabelle VUGHT juge qu'il s'agit effectivement d'une délibération utile et qui d'ailleurs, ne s'appliquera pas qu'à Paris puisque l'article de la loi MACRON n'était pas destiné à Paris seulement.

Elle souhaite faire observer qu'à l'article 1, à la page 2 de la DLH 59, il est proposé d'ajouter un alinéa mais qui ne semble pas très lisible et n'en comprend pas la rédaction. Puisqu'il question de transformer en habitation des locaux à un autre usage, elle pense qu'il manque le mot « destinés » pour « initialement destinés ». Elle propose de transmettre aux rédacteurs du règlement Logement de la ville de Paris cette modification.

Madame le Maire suggère de prendre en compte la remarque d'Isabelle VUGHT.

.../...

**Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DLH 2016.059.**

L'ordre du jour appelle l'examen des vœux déposés par l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup>. D'abord, un vœu sur le renouvellement de la charte sur la téléphonie mobile avec des propositions précises qui partent du terrain, qui sont nourries de l'expérience de ces derniers mois.

VŒU 09.2016.007 VŒU A LA MAIRE DE PARIS, PRESENTE PAR DELPHINE BÜRKL ET L'EXECUTIF DU 9<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT, RELATIF AU RENOUELEMENT DE LA CHARTE SUR LA TELEPHONIE MOBILE.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint au Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

*«Vu la délibération 2012 DEVE 166 relative à l'approbation d'une nouvelle Charte relative à la téléphonie mobile prise entre la Ville de Paris et les 4 opérateurs exploitant le réseau de téléphonie mobile (Bouygues Télécom, Free Mobile, Orange, SFR) ;*

*Considérant que la Charte a été signée pour une durée de 4 ans et vient à échéance au 13 décembre 2016 ;*

*Considérant que l'Agence de l'Écologie Urbaine transmet pour avis les fiches de synthèse sur l'installation et la modification d'antennes au Maire de l'arrondissement où le site est situé ;*

*Considérant que le dossier d'information comprend une cartographie des « établissements scolaires, crèches ou établissements de soins », mentionnés dans le décret du 3 mai 2002, dans un rayon de 100 mètres de l'installation projetée avec les azimuts de la future installation, ce qui permet au Maire d'arrondissement de motiver ses avis et de demander des mesures de champs électromagnétiques ;*

*Considérant que la Charte prévoit que les opérateurs s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour contenir les niveaux de champs électromagnétiques liés à la téléphonie mobile autour des niveaux actuels dans les lieux de vie fermés et les établissements particuliers ;*

*Considérant que la Charte prévoit que la Ville de Paris organise une campagne de mesures dans l'ensemble des établissements spécifiques sur son territoire (crèches, écoles, établissements de soins...) sur une période de 3 ans renouvelable ;*

*Considérant que cette cartographie n'est plus à jour et comprend des établissements particuliers (crèches, écoles, établissements de soins..) qui n'existent plus et omet des établissements particuliers nouveaux ;*

*Considérant que l'installation ou la modification d'antennes peuvent avoir des impacts sur les arrondissements voisins, notamment si un établissement particulier est situé dans un rayon de 100 mètres ;*

.../...

*Considérant que l'information des Maires d'arrondissements voisins permettrait de relayer l'information auprès des habitants, de donner des éléments d'information à l'Agence de l'Écologie Urbaine et à la Mairie d'arrondissement qui accueille le site et si besoin, de commander des mesures de champs électromagnétiques ;  
Delphine Bürkli et l'exécutif du 9e arrondissement émettent le voeu que la Maire de Paris :*

*- demande à l'Agence de l'Écologie Urbaine d'informer les Maires d'arrondissements sur les projets d'installation ou de modification d'antenne envisagés à l'extérieur de leur territoire, quand un immeuble d'habitation de leur arrondissement est situé dans un rayon de 100 mètres de l'installation projetée avec les azimuts de la future installation.*

*- amende en ce sens la Charte relative à la téléphonie mobile.*

*- demande à l'Agence de l'Écologie Urbaine de mettre à jour la cartographie des établissements particuliers (crèches, écoles, établissements de soins..) en lien avec les différentes directions de la Ville (DASCO, DFPE...) et les Maires d'arrondissement».*

M. Sébastien DULERMO apporte quelques éléments de contexte pour comprendre le dépôt de ce voeu.

L'opérateur Free Mobile a déposé une demande d'autorisation pour insérer 3 antennes sur le toit du 23 rue d'Amsterdam, côté 8<sup>e</sup>. Ce dossier était instruit par l'agence de l'Écologie urbaine et soumis à la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement et non à la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement, ce qui paraît logique.

Cependant, il y a quelques semaines, les habitants du 9<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, ont fait part de leurs inquiétudes sur ces antennes et surtout sur un manque d'information sur leur côté de la rue.

Madame le Maire a organisé une réunion d'information le 7 janvier dernier, en présence des riverains inquiets côté 9<sup>e</sup>, de l'opérateur, de l'agence de l'Écologie urbaine, de la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement et du Directeur de Cabinet de l'Adjointe à la Maire de Paris chargé de ce dossier.

Lors de cette réunion, Free a décidé de sursoir à l'installation de ces antennes et de se donner du temps pour regarder si un autre site alternatif pourrait être trouvé.

Ce dossier a donc vraiment relevé un dysfonctionnement de la charte relative à la téléphonie mobile. Et comme celle-ci arrive à échéance le 13 décembre 2016, l'exécutif saisit cette occasion pour faire deux propositions.

La première consiste à informer les maires d'arrondissements qui seraient concernés par une installation d'antenne de téléphonie mobile, même quand le site n'est pas situé dans leur arrondissement. Par exemple, si la Mairie avait été informée que l'antenne était sur le 8<sup>e</sup> arrondissement mais proche du 9<sup>e</sup>, elle aurait pu donner des éléments pour un avis argumenté de la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement.

.../...

La deuxième consiste à mettre à jour la carte des sites sensibles. Quand la Mairie donne son avis sur l'installation de ces antennes, dès qu'il y a présence d'école, de crèche, d'établissement pour personnes âgées dans un rayon de 100 m, des mesures complémentaires, des mesures de champs, sont demandées, ce qui permet de formuler un avis motivé via ces données complémentaires et informer la population. Ce sont ces deux paragraphes que l'exécutif aimerait mettre à jour dans la nouvelle charte qui sera définie en Conseil de Paris.

Mme Pauline VERON trouve ces propositions intéressantes. Des discussions sont en cours à propos de la nouvelle écriture du renouvellement de la charte qui va arriver à échéance. Elle trouve que le vœu aurait pu être formulé autrement en disant que ces propositions étaient faites dans le cadre de la discussion alors que là, il semblerait qu'il n'y ait pas de concertation prévue ni de discussion et le vœu demande à la Maire, d'entrée de jeu, d'inscrire cela dans la nouvelle charte, alors qu'il y a des discussions en cours.

Donc, elle conseille de formuler plutôt le vœu en disant qu'il s'agit de propositions faites dans le cadre des discussions. Et c'est à l'issue de ces discussions, de cette concertation que l'ensemble du groupe de travail verra s'il est opportun effectivement d'amender la charte en ce sens. Elle trouve que c'est plutôt opportun effectivement, quand c'est à proximité d'un arrondissement et que les habitants de l'arrondissement d'à côté sont concernés. Mais elle trouve que c'est un peu compliqué de dire, d'entrée de jeu, qu'il faut les écrire dans la charte alors qu'il y a un groupe de travail prévu.

Ensuite, sur la mise à jour de la cartographie, normalement, elle est prévue puisque la DFPE et la DASCO, très régulièrement fournissent la liste des établissements de petite enfance et de scolaire à l'agence d'Écologie Urbaine. Donc, elle ne comprend pas très bien cet alinéa du vœu. Peut-être est-il fait allusion aux écoles privées qui ne sont peut-être pas systématiquement référencées. Mais en tout cas, pour elle, cette partie-là du vœu est déjà remplie et la ville y répond déjà.

Elle en profite pour dire que, dans le cadre de la campagne de mesure triennale dans les établissements de petite enfance et de crèche, les mesures d'ondes faites dans les écoles et les crèches est en cours et que l'ensemble des écoles et des crèches auront été mesurées à fin février 2016. Donc, la cartographie des mesures pourra être mise à jour sur le site internet de la ville à cette échéance, c'est-à-dire, une fois que toutes les mesures auront été faites.

Ainsi, compte-tenu de ces remarques, elle s'abstient sur ce vœu puisqu'elle trouve qu'il n'est pas très bien formulé, d'autant qu'il y a une concertation prévue. Sur le fond, sur le fait de dire qu'il y a un certain nombre de choses qui doivent évoluer dans la charte, notamment dans le sens qui est formulé, elle n'a pas de problème. Mais elle respecte le travail de son collègue qui est en train de mettre en place une concertation, il faut faire les propositions dans le cadre de cette concertation.

M. Jonathan SOREL trouve intéressant également que l'exécutif se saisisse de cet enjeu, la question de la pollution électromagnétique qui lui tient à cœur en tant qu'écologiste.

.../...

Il ne va pas s'opposer au vœu, mais émet quelques réserves. Il estime que, sur le fond, la dimension sanitaire n'est pas évoquée dans les considérants. Elle est traitée de manière relativement neutre. Or, il faudrait rappeler qu'il y a un principe de précaution qui s'applique. Le débat scientifique fait aujourd'hui état de cette pollution électromagnétique comme un enjeu sanitaire et l'OMS a reconnu comme possibles cancérigènes les ondes électromagnétiques depuis 2011. Cela est une première réserve sur le fond.

La deuxième est qu'il ne voit pas pourquoi il faut amender la charte. C'est-à-dire qu'il faut exiger la transmission des informations. Il n'est pas en mesure de vérifier si cela est prévu ou pas et si cela est fait ou pas. Mais il pense qu'il ne faut pas attendre décembre, il faut l'avoir maintenant. Si c'est prévu tant mieux. Il aurait préféré que cela soit rappelé ou exigé, selon la tonalité adoptée. Mais pourquoi attendre décembre ? Et surtout, il pense qu'il ne faut pas réduire la modification de la charte à cette modification. Il pense qu'aujourd'hui la charte pourrait aller plus loin, notamment sur la question des puissances autorisées, les volts par mètre, etc. Et c'est cela aussi que devra soulever le débat sur la prochaine charte.

Donc, sans être dans une opposition frontale, il pense que par rapport aux réserves qu'il a exprimées, il se ralliera à une position d'abstention.

Madame le Maire le regrette car ce sont deux points qui pourraient être appliqués maintenant. C'est un sujet qui a été abordé avec le Directeur de Cabinet de M. BARGETON qui était présent à la réunion de concertation qui concernait cette antenne établie dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. Donc, cela s'est fait dans une pure transparence, également avec le collègue de M. Jonathan SOREL, le Conseiller de Paris (EELV) Pascal JULIEN. Donc, bien sûr, le considérant sur le principe de précaution étant inhérent à ce vœu elle veut bien volontiers l'ajouter.

Deux sujets sont importants tout de suite : être informés pour ne pas être mis devant le fait accompli et la cartographie. Même si elle entend les arguments de Mme Pauline VERON, elle observe que l'expérience montre que les dossiers posés et soumis sur son bureau parfois, pas toujours, disposent d'éléments erronés, il est bien de le dire. Il ne s'agit pas de rentrer dans le sectarisme ou dans une posture, mais simplement de permettre que le dispositif soit plus performant. Beaucoup de personnes sont électro sensibles ou se posent des questions sur cette technologie. Personne ne peut se passer de son téléphone portable, mais il faut un usage plutôt modéré et expliquer aussi les dangers qu'une utilisation trop intempestive et des antennes peuvent avoir sur la santé, car c'est un phénomène relativement récent. Il est impossible de connaître les conséquences sur la santé ? Personne ne peut le savoir, aucun scientifique, compte tenu de la durée d'expérience relative à ce sujet.

Madame le Maire regrette cette abstention, elle aurait aimé un vote unanime sur ce point, mais soupçonne une posture politicienne.

M. Jean-Baptiste de FROMENT veut souligner qu'il s'agit d'un sujet très sensible. Les élus sont très souvent sollicités sur ce point. Il a en tête un projet sur le haut du Boulevard de Clichy auquel la Mairie du 9<sup>e</sup> a déjà donné un avis négatif car il se situait à proximité immédiate d'une crèche.

.../...

M. Sylvain MAILLARD apporte deux réflexions suite à l'explication de vote de Jonathan SOREL.

Première explication, il n'est pas d'accord car les élus ne sont pas juges pour savoir « si c'est dangereux ou pas dangereux ». Il y a des experts qui travaillent sur ces questions et il pense que ce n'est pas aux élus de juger si c'est dangereux ou pas. Mais ce qui est important c'est de le savoir. Ce qui est insupportable, c'est de découvrir que telle ou telle antenne nourrit la psychose, nourrit l'inquiétude. Près de l'école Bruxelles, le dossier a duré pendant des années, sans en être informé.

Il pense qu'il est essentiel de maintenir ce vœu tout en ayant entendu les remarques de Pauline VERON. Il faut le maintenir parce que comme le disait Jonathan SOREL avec lequel il est d'accord, il est indispensable d'être informé quand une antenne s'installe.

Madame Pauline VERON interpelle Madame le Maire à propos des termes de « posture politicienne ».

Elle a donné des arguments mesurés en expliquant pourquoi elle ne soutenait pas ce vœu et pense que Madame le Maire devrait respecter la parole politique. Quand des arguments sont avancés, ce n'est pas une posture politicienne. Il peut parfois arriver d'avoir une posture politicienne, mais elle ne voit pas en quoi ce qu'elle vient de dire relève de la posture politicienne.

Elle n'a rien dit de particulier qui justifie cette remarque et aimerait que cela soit inscrit au procès-verbal. Elle a expliqué tout simplement ses arguments et la raison de son abstention, ce n'était pas une posture politicienne.

Madame le Maire fait observer qu'elle n'a pas de leçon à recevoir en matière de débat démocratique, surtout quand le Conseil de Paris cherche à tripatouiller les arrondissements sans que les habitants de Paris et les maires d'arrondissements concernés soient concertés.

M. Sébastien DULERMO veut ajouter qu'il est assez d'accord avec Jonathan pour dire que cela pourrait s'appliquer immédiatement sans attendre de revoir la charte à la fin de l'année, afin d'être informés dès maintenant si des antennes sont en cours d'installation aux alentours de l'arrondissement.

**Le vœu est adopté par 11 voix pour, et 3 abstentions (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL).**

VŒU 09.2016.008 VŒU A LA MAIRE DE PARIS, PRESENTE PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXECUTIF DU 9<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT, RELATIF A LA DEFINITION D'UNE VERITABLE POLITIQUE GLOBALE D'ENSEIGNEMENT MUSICAL A PARIS.

Rapporteuse : Mme Claire GANNET, Adjointe au Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

« Considérant que l'offre parisienne en matière d'éducation musicale est aujourd'hui assurée par les Conservatoires mais également par les centres d'animation de la Ville et les écoles privées ;

Considérant que le volume de places disponibles pour les enfants parisiens au sein des Conservatoires est malheureusement beaucoup trop faible au regard de la demande (plus de 7 000 inscriptions en ligne pour 3500 places disponibles);

Considérant que certaines familles ne sont pas en mesure, financièrement, de pouvoir inscrire leurs enfants dans des cours privés ;

Considérant que le Premier Adjoint à la Mairie de Paris a indiqué sa volonté d' « ouvrir l'enseignement de la musique » au plus grand nombre ;

Considérant que l'apprentissage d'un instrument, s'inscrit nécessairement dans le cadre de cours individuels ;

Considérant que l'éducation artistique est plus que jamais un élément central pour notre République ;

Considérant que les décisions qui concernent l'éducation artistique ne peuvent, ni ne doivent, relever d'enjeux strictement comptables et financiers, préférant privilégier le quantitatif sur le qualitatif ;

Considérant que les décisions annoncées récemment par les Adjointes à la Maire de Paris et dénoncées unanimement par l'ensemble du corps professoral et les familles visant à :

Supprimer les cours individuels dans les centres d'animation et les diminuer dans les conservatoires.

Obliger les élèves à choisir une option seulement en 2e année alors que les enfants pouvaient avant choisir deux options.

Supprimer le choix de certains instruments en 1ère année (IC1).

Delphine Bürkli et l'exécutif du 9e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

Revienne sur ses décisions prises hâtivement et sans concertation ;

Etudie la possibilité d'offrir de nouvelles possibilités d'enseignement musical au sein des 1000m2 laissés sans destination par l'ancienne mandature, au sein du centre d'animation de la Tour des Dames ;

Etudie la possibilité de passer des conventions avec des écoles libres de musique dans la perspective de la rentrée de septembre 2016 ».

Madame le Maire rappelle que ce vœu relatif à la définition d'une véritable politique globale d'enseignement municipal à Paris traite d'un sujet souvent abordé tant l'ambition de la Municipalité est de développer l'enseignement artistique dans un arrondissement si emblématique. Là, une décision de la ville de Paris contrarie beaucoup de parisiens, et la Municipalité en premier. Elle souhaite la dénoncer par ce vœu en espérant un recadrage et une nouvelle décision la plus rapide possible pour le bien des petits parisiens.

Mme Claire GANNET approuve Madame le Maire de rappeler que les élus ont été alertés par plusieurs habitants, par des familles, par des professeurs concernant le projet de la ville de Paris qui consiste d'une part à rendre collectif les cours individuels dans les centres d'animation, et d'autre part de réduire de manière assez sensible les cours individuels dans les Conservatoires.

Un rappel de contexte s'impose au préalable : le fait de pouvoir avoir accès à l'apprentissage de la musique peut se faire par trois voies distinctes.

D'une part, le Conservatoire municipal d'arrondissement, le Conservatoire Nadia et Lili Boulanger de la rue de Rochechouart pour lequel, comme chacun le sait, l'offre est largement inférieure à la demande. Les chiffres de l'année précédente font état de 7 000 inscriptions en ligne pour 3 500 places disponibles, ce qui représente un rapport de 1 à 2 et même vraisemblablement beaucoup moins que cela, puisque l'autocensure doit se pratiquer au départ car les candidats pensent qu'ils ont tellement peu de chances d'avoir une place qu'ils ne postulent même pas. C'est la première voie pour avoir accès à un enseignement musical.

La seconde, ce sont les centres d'animation. Dans le 9<sup>e</sup> Arrondissement, il y en a deux : le centre Valeyre et la Tour des Dames.

Et la troisième et dernière voie est constituée par les cours privés, cours privés qui nécessairement sont une solution mais sont une solution pour les familles qui financièrement peuvent se l'offrir et se le permettre, puisque c'est la solution qui est évidemment la plus coûteuse des trois.

L'exécutif est absolument contre le projet de rendre quasiment tous les cours individuels collectifs, pourquoi ? Le fait de pouvoir avoir une initiation au préalable à plusieurs est évidemment très intéressant. Cela consiste pour les élèves à pouvoir au départ, avant même l'apprentissage de la musique, assister à un cours pour regarder s'il a telle ou telle envie, ou s'il est plutôt attiré par un instrument à cordes, un instrument à vent, une percussion.

En revanche, pour l'apprentissage même de la musique, chacun sait très bien qu'il faut être en face d'un professeur pour des durées qui peuvent être très courtes. Des cours d'une demi-heure parfois peuvent suffire, mais être au-delà d'une personne ce n'est absolument pas envisageable. Ce qui peut être intéressant c'est de pouvoir assister à des cours individuels. Si un ou deux enfants sont invités à assister à des cours individuels, c'est intéressant, comme cela a été dit récemment lors du dernier Conseil d'établissement. Il peut être très intéressant de pouvoir, en voyant quelqu'un qui corrige une faute, soi-même corriger sa propre faute. Mais l'apprentissage de la musique se fait absolument par un rapport en solo avec un professeur. C'est pour cela que les élus se sentent extrêmement concernés par ce dispositif.

.../...

Mme Claire GANNET a lu très attentivement la réforme des équipements de la ville de Paris dédiés à la jeunesse que Mme Pauline VERON a eu la gentillesse de faire suivre. Il y est mentionné que les élus d'arrondissement de tous les groupes ont été associés à cette démarche. Malheureusement, l'exécutif municipal n'a pas été alerté au préalable. D'ailleurs sont mentionnées également toutes les personnes qui ont été associées alors qu'elles ne l'ont pas été, c'est bien regrettable. Les familles savent ce qu'est l'apprentissage individuel.

Alors ce qui est très regrettable, c'est que là où le système, ce qui peut s'entendre, veut proposer à beaucoup plus d'enfants d'en bénéficier, il y a un vrai problème. Il n'y a pas assez d'offres et l'idée est de dire qu'en prenant dix enfants, ce sont dix enfants qui en bénéficieront. Mais à ce moment-là ce n'est pas de l'apprentissage de la musique c'est autre chose : c'est de la garderie musicale. On met un CD, on fait autre chose mais ce n'est pas du tout de l'apprentissage musical. Donc, il faut absolument sortir d'une donnée quantitative pour rester dans une démarche qualitative qui n'est pas forcément associée à une notion d'excellence et d'exigence.

Chacun sait très bien que cela peut rester un loisir et que pour la plupart des enfants, que ce soit dans les Conservatoires, dans les centres d'animation ou dans les cours privés, très peu vont en faire leur métier. Mais si l'on prétend apprendre la musique, il faut que ce soit dans des conditions décentes. Voilà pour essayer de rappeler brièvement un des faits.

Madame Pauline VERON veut répondre sur ce vœu parce qu'elle estime que des choses pas justes ont été dites, elle va essayer de répondre.

Avant tout, elle rappelle l'investissement important de la ville de Paris dans le développement et l'entretien de ses Conservatoires d'une part, et de ses centres d'animation d'autre part.

Depuis 2008, 3 000 places ont été créées dans les Conservatoires pour atteindre aujourd'hui 20 000 usagers dans les Conservatoires de musique. 2 000 places supplémentaires seront disponibles d'ici 2020 grâce à l'ouverture de 3 nouveaux Conservatoires à Paris. Donc, c'est quand même un effort qui est fait par la ville de Paris, un Conservatoire dans le 12<sup>e</sup>, un Conservatoire dans la Canopée des Halles et un Conservatoire dans le 14<sup>e</sup> Arrondissement.

Par ailleurs, la ville de Paris a ouvert ou va ouvrir dans cette mandature 5 nouveaux centres d'animation à Paris : un qui a ouvert dans le 9<sup>e</sup> en début de mandature, 2 dans le 20<sup>e</sup>, un dans le 11<sup>e</sup> et puis il va y en avoir 3 qui vont avoir une restructuration complète dont un qui va être reconstruit complètement, entièrement.

Donc, les objectifs de la réforme des Conservatoires que mène actuellement Bruno JULLIARD sont très clairs. Il a pu les partager avec les élus au cours de nombreuses réunions qu'il a menées sur le sujet avec l'ensemble des élus de tous les groupes. Il n'est pas possible de se satisfaire du fait que parmi les 20 000 élèves des Conservatoires, seulement 12 % relèvent des coefficients familiaux 1 à 3. Une partie des parisiens n'a pas accès aux Conservatoires et il faut accélérer la démocratisation de l'enseignement musical à Paris. Cette réforme repose sur 3 axes essentiels.

.../...

Premier axe : développer et diversifier l'offre au sein des Conservatoires. Le nombre de cours individuels dans les Conservatoires ne sera pas réduit mais des filières d'enseignement collectif vont être développées : les filières voix, les filières orchestres, les filières musique actuelles et l'usage du numérique dans les méthodes d'apprentissage.

Les bénéfices de l'apprentissage collectif de la musique sont bien connus, cela a été un peu évoqué. La synergie au sein d'un groupe est extrêmement favorable à la motivation et à la confiance d'un élève. Les cours collectifs empêchent souvent les abandons dans le cursus d'apprentissage, notamment, pour des enfants qui ne sont pas familiers de l'Institution, le fait d'être en cours collectif permet de ne pas abandonner l'apprentissage de la musique.

La pédagogie collective repose sur l'apprentissage de la musique en la faisant et non pas en repoussant sa pratique à un moment ultérieur et elle favorise à la fois l'écoute de soi, de l'autre, de l'ensemble, le travail d'improvisation essentiel pour l'approche créative du jeu musical et le développement de valeurs sociales de coopération et de responsabilisation de l'élève dans un groupe.

Le deuxième axe : c'est d'intégrer le Conservatoire au cœur du territoire. La Ville de Paris souhaite sortir d'une logique de direction d'établissement pour arriver à une logique de projet de territoire, en lien avec les centres sociaux, les espaces jeunes, les centres d'animation et les écoles de musique évoquées dans le vœu.

Avec le développement de convention de partenariat, comme cela est évoqué dans le vœu, avec les écoles de musique, souvent des écoles privées associatives, pour voir comment justement il serait possible de permettre à plus d'enfants d'accéder à ces cours-là pour diversifier l'offre : également les conventions passées avec les centres d'animation par exemple : le Conseil de Paris d'Arrondissement a voté, il n'y a pas très longtemps, un partenariat entre le centre d'animation Valeyre et le Conservatoire du 9<sup>e</sup>.

Le troisième axe de cette réforme est de renforcer les liens entre l'école et le Conservatoire. La mise en place de l'ARE est un grand succès, elle conforte dans l'idée que le Conservatoire a toute sa place à l'école et qu'il s'agit d'un levier exceptionnel pour l'accès du plus grand nombre à la musique. 7 500 enfants sont concernés par des cours de musique dans le cadre de l'ARE. C'est pourquoi il est envisagé de travailler à la mise en place d'un plan d'éveil musical pour Paris pendant le temps scolaire. Les premiers pas de l'apprentissage musical seraient portés au sein des écoles par les professeurs de la ville de Paris. Elle bénéficie quand même de professeurs de musique financés par la Mairie de Paris ce qui est assez exceptionnel en France. C'est quelque chose qui n'existe pas partout. Les PVP enseignant la musique et les professeurs de Conservatoire pourraient être ensemble, les professeurs du premier cycle de Conservatoire en sortant des locaux du Conservatoire, en utilisant notamment les locaux de l'école. Des passerelles et des accompagnements innovants sont à imaginer par la suite pour accompagner au mieux les désirs et les motivations constatées chez l'enfant.

Madame Pauline VERON en vient aux centres d'animation dont les évolutions s'insèrent dans une réforme plus globale concernant les équipements de jeunesse et d'éducation populaire et qui sont de sa responsabilité en tant qu'adjointe à la Maire de Paris chargée de la jeunesse et à laquelle elle a associé tous les élus chargés de la jeunesse de tous les arrondissements, quelle que soit leur couleur politique. Par exemple Adeline GUILLEMAIN a été systématiquement invitée à toutes les réunions qu'elle a pu faire sur le sujet de la réforme des centres d'animation et des équipements jeunesse, mais effectivement pas les élus chargés de la culture.

Comme chacun le sait, puisque la concertation à laquelle les élus d'arrondissement ont été associés a duré plus d'un an et il y a eu plus de 30 réunions sur plus d'un an, elle souhaite là encore que les centres d'animation accueillent plus d'usagers, notamment les adolescents et les jeunes adultes qui sont moins présents que les autres dans les centres d'animation. On voit qu'à partir de la 6<sup>e</sup> ou de la 5<sup>e</sup> les enfants qui suivaient un cursus dans les centres d'animation ne vont plus suivre les cours dans les centres d'animation et donc, il faut adapter l'offre en direction des jeunes dans les centres d'animation pour continuer à faire en sorte que les jeunes viennent dans les centres d'animation.

Pour augmenter la fréquentation dans ces centres, elle propose de réinventer les modalités d'accueil des jeunes en renforçant les équipes avec des animateurs jeunesse et des conseillers d'information jeunesse dans les centres d'animation dans le cadre de ce qui pourrait être appelé un espace jeunes à l'intérieur du centre d'animation. Mais également développer plus d'activités dans les centres d'animation fait partie des pistes de la réforme qui est sur la table. Aujourd'hui, le cahier des charges des centres d'animation est un petit peu contraignant pour le choix des activités à proposer dans les centres d'animation. Suite à la concertation avec les gestionnaires des centres d'animation, il est apparu que ce serait intéressant d'assouplir ce cadre pour que l'offre s'adapte vraiment à la demande et que ce soit plus souple d'une année sur l'autre. Les activités qui pourraient être proposées tiendraient compte des modes aussi dans ce domaine-là car parfois il y a beaucoup de demandes sur certains secteurs.

Et enfin, élargir les horaires d'ouverture des centres d'animation. Aujourd'hui, dans le cahier des charges, il y a un plafond d'heures d'ouverture de centres d'animation. Il est ressorti de la concertation qu'il pourrait y avoir plus d'heures d'ouverture et donc avoir plus de cours dans les centres d'animation.

En accord avec la volonté de démocratiser l'accès aux centres d'animation et de développer la pédagogie collective de l'enseignement musical, dont elle a évoqué les bénéfices à l'instant, la Ville de Paris travaille actuellement avec l'ensemble des associations gestionnaires pour amplifier le mouvement de développement et de remplacement des cours particuliers par des cours collectifs, qui est un mouvement déjà engagé depuis plusieurs années dans les centres d'animation. Il s'agit de poursuivre une tendance de fond que les associations déléguées ont entamé depuis plusieurs années. Aujourd'hui, les cours particuliers concernent environ la moitié des centres d'animation à Paris. Il n'y en a pas dans tous les arrondissements d'ailleurs.

.../...

La Mairie de Paris et les associations sont collectivement convaincues que les centres d'animation doivent pouvoir permettre à davantage de parisiens de pratiquer une activité sportive, artistique ou culturelle dans une démarche d'éducation populaire et que l'apprentissage en petit groupe est l'essence même du service éducatif que doivent rendre les centres d'animation au bénéfice des parisiens.

Les discussions sur les modalités précises de mise en œuvre, le calendrier, le nombre d'élèves précis par cours qui pourraient être envisagés dans cette évolution sont en cours. La ville de Paris est en train de recevoir tous les gestionnaires, va rencontrer aussi les syndicats de professeurs. La concertation n'est pas terminée, aucune décision définitive n'est prise et la situation de chaque centre concerné par les cours particuliers, car il n'y en a pas dans tous les centres, est attentivement examinée par la ville avec chaque gestionnaire.

Madame Pauline VERON fait constater que la situation décrite dans le vœu est très éloignée de la réalité. S'il y a accord sur certains objectifs, le développement des partenariats, notamment avec des écoles de musique, la démocratisation de l'accès au Conservatoire, la Ville de Paris a, elle, la volonté de porter une réforme ambitieuse en collaboration avec l'ensemble des professionnels de l'enseignement musical et de l'éducation populaire et des élus pour permettre à plus d'enfants d'accéder à un enseignement musical.

Le statut qui est prôné n'est pas acceptable pour bien des parisiens qui n'ont pas la chance d'avoir accès à la pratique musicale. C'est pourquoi son groupe votera contre ce vœu.

M. Sylvain MAILLARD note que l'une des vertus du Conseil d'arrondissement est d'être un espace de débat et il reconnaît, comme l'exécutif le sait, que sur ce sujet son opinion n'était pas faite. Il a bien écouté les intervenantes et se déclare un peu gêné dans l'ensemble des propos de Mme Pauline VERON, sur le fait que jamais une fois, elle n'a prononcé le mot excellence. Il pense que pour la musique, entre autres, n'étant pas du tout expert en musique, il avait de vraies réticences. L'apprentissage individuel, pour lui, est aussi un problème dans la mesure où il fréquente beaucoup, entre autres, le samedi matin l'établissement de la Tour des Dames et constate la fréquentation et le nombre d'élèves qui ne peuvent pas accéder à ce centre. Il a donc été particulièrement sensible au fait que plus d'enfants ou plus d'adultes pourraient participer à des activités et que c'était rendre un service maximum à la population. Mais jamais le mot d'excellence n'a été prononcé, alors que la musique fait partie de ces arts où il faut, contrairement à ce que dit Mme Pauline VERON, croire à la vertu de l'excellence. C'est-à-dire qu'un bon élève, quelqu'un qui est fort, qui est assidu va tirer un groupe ou l'ensemble d'une école.

Pour arriver à cette excellence, à un moment, l'élève a aussi besoin de cours particuliers. Alors, sans être un spécialiste de la musique, il suppose que probablement des personnes de l'Assemblée, étant jeunes, ont eu l'occasion d'avoir des cours particuliers pour les aider à l'école. Cela aide aussi à monter, à franchir un cap. Donc, il votera pour le vœu, étant assez convaincu par des arguments clairs.

M. Jean-Baptiste de FROMENT admet, dans le prolongement de ce que vient de dire Sylvain MAILLARD, qu'il y a quand même une vraie spécificité à Paris, à savoir ces Conservatoires municipaux qui sont d'une qualité exceptionnelle. C'est vraiment un outil merveilleux. Alors, effectivement, il y a un problème d'offre que Claire GANNET a rappelé. Mais il faut quand même être extrêmement prudent et ne pas casser ce bel outil qui, en effet, est pensé avant tout pour former d'excellents musiciens. Il ne faut pas, sous prétexte d'accueillir formellement plus de monde, faire du quantitatif, casser ce qui est un outil de formation d'excellents musiciens qui est, pense-t-il à peu près unique au monde et qui représente quand même une des grandes fiertés de Paris.

Donc, il a l'impression, même s'il entend ce que dit Mme Pauline VERON, que tout n'est pas gravé dans le marbre, mais il est frappé par les remontées négatives des uns et des autres, et au-delà du 9<sup>e</sup>, de la part des professeurs du Conservatoire où il y a quand même un principe, et des centres d'animation. Il se concentre un peu plus sur le conservatoire et là constate ces remontées. Il y a quand même un principe en matière éducative qui s'applique aussi à l'enseignement musical, qui est celui de la liberté pédagogique.

Concevoir une réforme qui a des incidences pédagogiques, qui est une réforme pédagogique et non pas une réforme de structure dans son coin et sans que les premiers intéressés, les professeurs en soient à l'initiative, lui paraît quand même extrêmement problématique. Certes, ce domaine n'est pas celui de l'éducation nationale, les Conservatoires sont municipaux, ils ont un statut particulier, mais il pense qu'il ne faut pas gérer la matière pédagogique comme le reste des activités. Il estime que c'est d'abord aux professeurs de savoir quand il est pertinent de faire du cours particulier ou, du cours collectif. Cette dimension ne lui paraît pas à ce stade être tellement prise en compte.

Madame le Maire constate que ce projet de la Ville de Paris suscite polémique depuis le dévoilement de ces propositions, à la fois auprès de la communauté enseignante, éducative, des associations, des parents. Elle est choquée de voir comment sont traités les centres d'animation qui proposent des cours individuels. C'était une façon aussi pour des familles qui n'ont pas les moyens d'avoir des cours privés, comme celles qui n'ont pas l'accès au Conservatoire parce que les Conservatoires parisiens ne sont malheureusement pas ouverts à tout le monde.

La plupart des familles ont un QF de 8 à 10, ce n'est absolument pas satisfaisant. Les centres d'animation permettaient à des enfants issus de milieu beaucoup plus populaire d'avoir accès à l'excellence. Ce mot excellence, comme Sylvain MAILLARD, elle ne l'a pas vu dans le projet qui sera soumis au Conseil de Paris. Madame le Maire y voit moins de qualité et pas plus de places supplémentaires dans les Conservatoires, en tout cas dans le 9<sup>e</sup>, ce n'est pas le cas. Lorsqu'elle a proposé à sa prise de fonction que le premier étage de l'hôtel Cromot du Bourg soit destiné au Conservatoire, l'idée venant d'elle a été balayée d'un trait de plume immédiatement par le cabinet de la Maire de Paris. C'est bien dommage parce qu'avec Mme Claire GANNET, elle a dénoncé les conditions inouïes d'inscription dès 2014. Elles ont fait des propositions et les inscriptions se passent un tout petit mieux en tout cas en 2015, il y a eu beaucoup moins de polémiques et de sujets problématiques. Mais il reste que peu d'enfants y ont accès et donc, il faut absolument créer des passerelles.

.../...

Tant que ce n'est pas voté, le centre d'animation continue à offrir ce dispositif, qui est plébiscité et qui marche bien. Tout un pan de l'intervention de Mme Pauline VERON aurait dû être consacré également à la rationalité financière de cette décision précipitée, parce que Madame le Maire imagine que derrière ces manœuvres de la Ville de Paris, il doit y avoir quelques économies à trouver ici et là, au détriment de la qualité de l'enseignement des centres d'animation. En conclusion, Madame le Maire rappelle à Mme VERON qu'elle parle des personnels de la Ville de Paris qui sont effectivement remarquables, dans les écoles comme dans les centres d'animation. Il est dommage de porter un coup fatal à ce qui marche dans Paris.

Mme Claire GANNET annonce qu'elle renvoie les élus à un article sur France Musique, très intéressant, sur ce sujet où il apparaît que le mécontentement global est quand même extrêmement massif. La pétition a déjà atteint plus de 3 000 signataires, il est très important de le rappeler. Comme vient de le dire Madame le Maire, et tout le monde en est d'accord, le Conservatoire n'est absolument pas satisfaisant en termes de démocratisation. Quand on sait qu'aujourd'hui le mode de fonctionnement fait qu'on rentre au Conservatoire en CP, c'est à l'évidence une décision des familles, et à ce moment-là, ce n'est absolument pas un acte individuel de l'enfant. Par conséquent, il s'agit d'une mécanique de reproduction sociale absolue. D'où la nécessité de préserver vraiment les offres des centres d'animation qui sont la seule alternative, contrairement aux cours privés qui n'en sont pas une.

A propos de la notion de la pratique collective, Mme Claire GANNET fait observer à Mme Pauline VERON, que s'agissant par exemple de la pratique de l'orchestre, elle a la chance d'avoir beaucoup pratiqué la musique et de venir de cette sphère-là. De ce fait, elle peut en parler en étant vraiment dans une attitude extrêmement empirique. Quand on parle de chœur ou d'orchestre, travailler en groupe représente l'un des moments les plus émouvants dans une vie de musicien ou de chanteur. Mais pour arriver à ce stade, par exemple, s'agissant simplement d'un orchestre à cordes, il faut d'abord avoir eu un nombre d'heures évident et minimal d'apprentissage en face to face, avec un professeur. La solution est peut-être de faire des cours plus resserrés, mais pas à 25, car à 25 on n'apprend rien. Il faut être un seul, pour une demi-heure, il faut être seul pour apprendre.

Par exemple, chacun a eu l'image extrêmement grinçante et absolument désagréable des premières heures de violon. Il ya a des instruments où l'on progresse plus vite, mais après il y a des caps à franchir. C'est le cas du piano, c'est le cas des instruments à vent, pour le chant. Par exemple, pour la chorale, il faut apprendre comment respirer par le ventre, comment respirer par le haut. Cela s'acquiert par une pratique individuelle. Donc, dans un contexte de repli communautaire, de grande violence, de grande précarité, chacun sait que la culture est un des remparts et un des outils de partage entre les enfants. Il ne faut pas y toucher.

Madame le Maire affirme que l'exécutif du 9<sup>e</sup> a la volonté de définir une véritable politique globale de l'enseignement musical dans le 9<sup>e</sup> Arrondissement, c'est la raison pour laquelle elle demande de voter ce vœu.

.../...

**Le vœu est adopté par 11 voix pour, et 3 abstentions (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL).**

Le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra le 14 mars et Madame le Maire salue la plus jeune habitante de l'Arrondissement du doux prénom de Blanche, qui vient pour la première fois au Conseil municipal.

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'Arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 19 h 54.

Le secrétaire du Conseil d'Arrondissement



Jean-Baptiste de FROMENT